

École Claude Nicolas Ledoux – Saint-Vit
Compte-rendu du conseil d'école n°1
20 octobre 2022

Présents :

- pour la Mairie :

M. Nicolin, adjoint aux affaires scolaires, Mme Hurter, cheffe du service Affaires scolaires

- DDEN : Mme Catherine Saulnier

- pour les Représentants de Parents d'élèves :

Mm Bounajra (Titulaire, classe PS-MS), Mme Hugues-Zilio (Titulaire, classe MS-GS), M. Régnier (Titulaire, classe CP-CE1), Mme Robert (Titulaire, classe CM1-CM2), Mme Humbert (Suppléante), Mme Pasquier (Suppléante), Mme Pointurier (Suppléante)

- pour les enseignants :

Mme Chi (PS-MS), Mme Feuvier-Etevenard (MS-GS), Mme Guinet (CE1-CE2), Mme Gousset (CE1-CE2 et CM1-CM2), Mme Le Gorrec (CM1-CM2 et directrice)

- invités : Mme Romanzini, psychologue scolaire, Mme Mongenet, AESH, Mme Barros, chargée des missions pédagogiques des Francas, et Mme Marion, animatrice référente des Francas

Excusés : Mme Guillemin, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription B4 ; M. Routhier, Maire de Saint-Vit, M. Morel, Directeur général des services, Mme Grivet (CP-CE1), M. Saulnier, représentants des parents d'élèves

ORDRE DU JOUR:

- 1°) Présentation des membres du nouveau conseil d'école, bilan des élections
 - 2°) Présentation des effectifs de l'école
 - 3°) La lutte contre le harcèlement à l'école : présentation des méthodes et moyens mis en œuvre (Par Christine Romanzini, psychologue scolaire)
 - 4°) Accueil des élèves sur le temps périscolaire : projets en cours et à venir (Francas)
 - 5°) Présentation du règlement intérieur et approbation (vote)
 - 6°) Sécurité à l'école : mise à jour du PPMS, programmation des exercices (incendie, PPMS)
 - 7°) Informatique : état des lieux du parc informatique actuel, arrivée d'un nouvel ENT
 - 8°) Vie de l'école : les actions prévues pour l'année à venir : sportives, culturelles et autres
 - 9°) Les évaluations nationales de CP et CE1 : bilans
 - 10°) La prise en charge des élèves en difficultés : comment, quand et par qui ?
 - 11°) Présentation des comptes de la coopérative scolaire
 - 12°) Quelques mots de l'association de parents d'élèves « Les Petits Ouistitis »
 - 13°) Questions diverses
- l'utilisation du parking de l'école

Début de séance 18h05

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1°) Présentation du nouveau conseil d'école, bilan des élections

La Directrice présente les représentants de la Mairie, M. Nicolin et Mme Hurter, et la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), Mme Catherine Saulnier, ancienne directrice de l'école Jouffroy d'Abbas de Saint-Vit. Elle présente ensuite les représentants des Francas, Mme Isabelle Marion et Mme Félicia Barros, nouvelle chargée des missions pédagogiques.

Elle souhaite la bienvenue aux (nouveaux) représentants de parents d'élèves élus. L'équipe reste stable : deux nouvelles représentantes ont pris la place des parents d'élèves sortants : mesdames Garnier et Humbert. Un trombinoscope serait utile pour que les parents d'élèves sachent qui sont leurs représentants. Mme Robert et Mme Bounajra sont volontaires pour le réaliser et attendent les photos de chacun sur le groupe whatsapp que les représentants se sont créé.

La Directrice accueille ensuite les nouveaux membres de l'équipe pédagogique :

- Marie-Laure Guinet, enseignante auprès des CE1-CE2 les lundis et mardis
- Eve Gousset, enseignant auprès des CE1-CE2 les jeudis et vendredis et auprès des CM1-CM2 les lundis
- Marie Hudry et Lana Naudin, volontaires pour un service civique.

Un trombinoscope est présenté au conseil d'école, ce qui permet de rappeler qui sont les Atsems et agents d'entretien de l'école. Il est également affiché à l'entrée de l'école.

Les **élections des représentants de parents d'élèves** se sont tenues par correspondance uniquement. Le document expliquant de façon imagée la procédure à suivre était fourni avec le matériel de vote et continuera à être utilisé. Suite aux remarques faites par Mme Bounajra lors du dépouillement, il a été un peu amélioré afin de le rendre encore plus explicite. Les élections ont mobilisé 116 votants sur les 178 inscrits, soit un taux de participation de 65,2 %, le meilleur score obtenu au cours des 5 dernières années. Il n'y a eu que 7 bulletins nuls.

Afin de rendre les chiffres plus parlants, Mme Le Gorrec présente un tableau synthétique des résultats des élections sur les 5 dernières années :

	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins nuls	% de participation
2018-2019	123	60	11	48,8 %
2019-2020	136	68	24	50,0 %
2020-2021	145	92	10	63,5 %
2021-2022	158	86	5	54,5 %
2022-2023	178	116	7	65,2 %

Le nombre d'inscrits augmente avec les effectifs de l'école qui augmentent également. Le nombre de votants augmente de façon logique, et le nombre de bulletins nuls diminue depuis la mise en place du document imagé.

2°) Présentation des effectifs de l'école

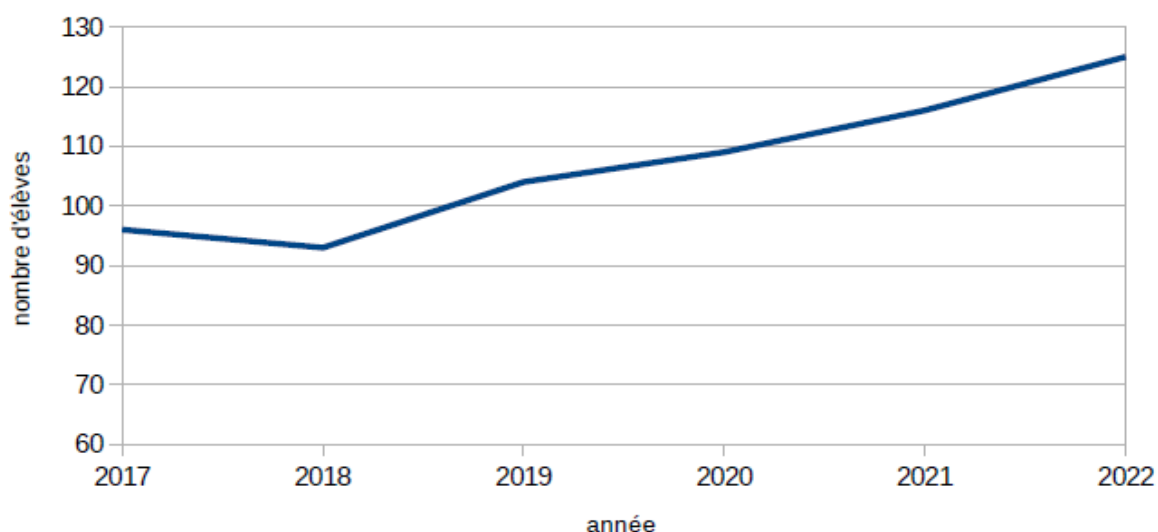
Les effectifs de l'école sont présentés dans le tableau suivant.

NIVEAU	EFFECTIF		EFFECTIF PAR CLASSE	EFFECTIF MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE	TOTAL
PS	18		28	MATERNELLE : 53	125
MS	18	10 8			
GS	17		25		

CP	19		24	ÉLÉMENTAIRE : 72
CE1	12	5		
		7	23	
CE2	16			
CM1	14		25	
CM2	11			

Par rapport à 2021, l'école accueille 9 élèves de plus. Depuis 2018, les effectifs sont en constante augmentation, comme en témoigne le graphique suivant, projeté au conseil d'école :

évolution des effectifs Ecole Ledoux



3)° La lutte contre le harcèlement à l'école : présentation des méthodes et moyens mis en œuvre (Par Christine Romanzini, psychologue scolaire)

Christine Romanzini prend la parole et présente sa double fonction : **psychologue scolaire** sur le secteur des écoles de Saint-Vit, Rozet-Fluans, Torpes, Osselle, Dannemarie-sur-Crête, et **référente dans le cadre de la lutte contre le harcèlement**. A ce titre, elle peut être amenée à rencontrer des élèves individuellement, sans avoir à demander d'autorisation aux parents.

Il est nécessaire de surveiller le climat scolaire au sein des écoles afin d'éviter que des situations ne dégénèrent de façon dramatique. Au cours des deux années à venir, les enseignants seront formés au programme de prévention du harcèlement : **pHARe**.

Mme Romanzini termine en insistant sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à l'appeler face à une situation inquiétante. En effet, la frontière est parfois mince entre embêtement et harcèlement. **Parents et enseignants doivent inciter les élèves à parler à un adulte de confiance des soucis qu'ils peuvent rencontrer à l'école**. Toutes les personnes qui gravitent autour de l'enfant/l'élève sont concernées : parents, personnels du périscolaire, enseignants. En cas d'inquiétude, il convient de se rapprocher des enseignants, de la directrice, et en dernier lieu de l'Inspection (03 81 65 48 81).

4)° Accueil des élèves sur le temps périscolaire : projets en cours et à venir (Francas)

Après présentation de l'équipe des Francas de l'école Ledoux, Madame Barros ajoute un membre : Clément Perrard, stagiaire BJEPS également actif dans le club de football de Saint-Vit.

Elle fait ensuite un bilan de début d'année de la fréquentation du périscolaire.

Comme tous les ans, on observe une augmentation de l'effectif des enfants accueillis à la restauration scolaire et au périscolaire : augmentation de 7% du nombre d'heures d'accueil par rapport à l'année dernière.

Depuis la rentrée, 100 enfants ont fréquenté au moins une fois le périscolaire, soit 80 % des effectifs de l'école.

En moyenne, cela représente 70 élèves le midi (40 élèves en élémentaire et 30 en maternelle), 19 le matin, et 26 le soir.

Mme Barros explique que suite à des déviances et des excès observés l'année dernière dans le comportement des élèves au périscolaire, **le règlement intérieur a été renforcé et validé par la Mairie de Saint-Vit**. Un système de sanctions échelonnées a été mis en place, allant jusqu'au renvoi temporaire s'il est nécessaire pour que l'enfant prenne conscience de son comportement déplacé. Dans ce cas, le périscolaire informe la famille, et c'est la municipalité qui valide l'exclusion. Cela se produira si la vie en collectivité est mise en péril ou en cas de non respect de l'adulte.

Pour terminer, le **projet pédagogique de l'année « Nutrition et Bien-être »**, comportant un volet **scientifique**, est présenté. Mme Barros explique que les enfants doivent être acteurs de leur temps de loisir en étant autonomes et responsables. Ce sont des objectifs importants, des projets seront mis en place pour y répondre. Des essais sont en cours pour impliquer les parents sur le temps d'accueil et créer un lien intergénérationnel.

Cette année, il est prévu de faire des **ateliers cuisine** en sollicitant les parents. Une **petite fête en fin de période** est envisagée afin de valoriser les activités des enfants et le travail des animateurs au cours de la période. Le 16 décembre en particulier, sur l'accueil du soir, un goûter sera offert aux parents et les enfants feront une petite représentation ou exposition de leurs créations réalisées sur les temps d'accueil. Les Francas participeront à la **fête du sport et du bien-être**. Enfin, une **gazette** est éditée tous les deux mois pour informer les parents des différentes activités réalisées.

A l'école Ledoux, le temps méridien est très court en raison des déplacements en bus à la cantine. Les projets d'activités et les ateliers sont mis en place principalement sur les accueils du matin et du soir. Sur le temps méridien, des jeux collectifs sont proposés. Avec la présence de Carine Mongenet, des **ateliers de découverte de la langue des signes** sont conduits au moins une fois par semaine.

5°) Présentation du règlement intérieur et approbation (vote)

Le règlement intérieur subit peu de changements depuis l'année dernière :

- apparition de quelques ajustements liés à de **nouvelles pratiques ou habitudes** dans l'école
- insistance sur le **problème des objets connectés** : problème des montres portées par les élèves, dont les parents nous assurent qu'elles sont déconnectées, mais pour lesquelles nous n'avons ni les moyens ni le temps de le vérifier. Mme Le Gorrec rapporte une anecdote vécue cette année : une maman d'élève lui a demandé de vérifier si son fils était bien présent en classe car sa montre indiquait qu'il était à Rozet-Fluans. L'élève était bien présent à l'école. Mme Le Gorrec n'a pu que lui rappeler que cette montre était interdite par le règlement intérieur.

En l'absence d'autres remarques, **le règlement de 2022-2023 est adopté à l'unanimité** des membres du conseil d'école présents.

Il sera diffusé sous forme papier à raison d'un exemplaire par famille. Les parents devront rendre à l'école un coupon certifiant qu'ils l'ont bien lu.

6°) Sécurité à l'école : mise à jour du PPMS, programmation des exercices (incendie, PPMS)

- PPMS (plan particulier de mise en sûreté) :

Le PPMS a été mis à jour comme chaque année, sans changement en dehors des listes de classes mises à jour. La fiche n°12 circule pour signature par les membres du conseil.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 26 septembre 2022 en présence de Dominique Nicolin, adjoint aux affaires scolaires pour la Mairie, Catherine Saulnier, DDEN, et de la police municipale. Tout s'est très bien passé : l'évacuation s'est faite rapidement. Cependant, M. Prignet, policier municipal, a pris le temps après l'exercice d'intervenir en classe de CM1-CM2 pour rappeler aux élèves que cet exercice était à prendre au sérieux, n'était pas un temps d'amusement et de chahut, et qu'ils avaient le devoir de montrer l'exemple aux plus jeunes, ce qu'ils n'ont pas fait ce jour-là.

Un exercice national de confinement en cas d'intrusion-attentat aura lieu en décembre.

Les autres exercices sont programmés selon le tableau ci-dessous :

exercice	Date prévue
Confinement en cas de risques majeurs	Mardi 15 novembre
Évacuation en cas de tremblement de terre	Jeudi 26 janvier

Confinement en cas de danger proche et imminent	En avril
Évacuation en cas d'incendie	En mars

L'objectif de tous ces exercices est d'entraîner les élèves à bien réagir s'ils sont confrontés à ce genre de problèmes.

- Le registre Santé et Sécurité à l'école

La Directrice informe ou rappelle aux membres du conseil d'école le **registre Santé et Sécurité à l'école**. C'est un document obligatoire dans les écoles, qui doit permettre à toutes les personnes fréquentant habituellement ou occasionnellement les locaux de signaler des problèmes : évènement accidentel, dangereux ou souhait d'amélioration des conditions de travail. Ce classeur est à disposition dans le bureau de la Direction. Le classeur contient des fiches vierges à compléter et à remettre au Directeur de l'école qui transmet ensuite à l'assistant de prévention afin qu'une solution soit trouvée. Elle indique qu'un bilan doit être fait à chaque trimestre, ce qui n'a pas été réalisé les années précédentes. En effet, des fiches ont déjà été transmises, mais elles impliquaient des représentants de parents d'élèves élus, et il était difficile d'en parler devant eux. Une fiche a également été transmise en mars, suite à la période de gestion des cas de covid de janvier et février, afin de faire remonter le côté contraignant et épuisant des procédures de suivi des cas de covid et cas contacts.

Ce classeur contient également une partie pour le signalement d'un danger grave et imminent.

7°) Informatique : état des lieux du parc informatique actuel, arrivée d'un nouvel ENT

Mme Le Gorrec informe qu'il n'y a pas de changements particuliers dans les outils à disposition des élèves et des enseignantes. Cependant, certains ordinateurs sont devenus très lents suite à l'absence de mise à jour possible de leur système d'exploitation. Une expérimentation est en cours sur deux ordinateurs afin d'optimiser les performances. Elle devrait se généraliser à tous les ordinateurs portables de l'école.

8°) Vie de l'école : les actions prévues pour l'année à venir : sportives, culturelles et autres

Avant d'aborder les sorties et projets envisagés cette année, la directrice informe le conseil que **l'école va être évaluée cette année**. Cette évaluation est impulsée par le conseil d'évaluation des écoles, qui généralise cette pratique à toutes les écoles, avec une rotation par tiers tous les 3 ans.

Toutes les écoles du secteur du collège de Saint-Vit sont concernées cette année. Elle a pour objectifs l'amélioration dans l'école du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. **Elle a pour finalité de revoir ou changer de projet d'école** pour les trois années à venir.

Cette évaluation va se dérouler en trois temps :

- un portrait de l'école, fourni par les services statistiques de l'état
- une auto-évaluation de l'école
- une évaluation externe par un inspecteur de l'éducation nationale et un directeur d'école, sans lien avec notre école.

Dans le cadre de l'auto-évaluation, les représentants de parents d'élèves et un échantillon de parents d'élèves recevront prochainement un questionnaire qu'ils pourront renseigner de façon anonyme. Les élèves, les enseignants et les autres membres de l'équipe éducative recevront également un questionnaire. L'analyse des différentes réponses permettra de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'école. Le nouveau projet d'école s'appuiera sur les points faibles en vue d'améliorer le fonctionnement de l'école.

Les actions culturelles

Des **spectacles** sont programmés au théâtre de l'Espace et aux Forges de Fraisans pour les classes de maternelle, ou avec les JMF pour les classes d'élémentaire (en attente de confirmation).

Un **projet chorale** a démarré en maternelle, et devrait se faire en élémentaire à la rentrée des vacances de Toussaint.

L'école accueillera en mai des **œuvres d'art prêtées par l'ASCAP** (Association socio-culturelle des automobiles Peugeot). Toutes les classes travailleront à partir de ces œuvres pour faire des réalisations plastiques qui seront exposées à Saint-Vit en juin 2023.

Les classes ont bénéficié récemment d'une **présentation d'instruments de musique** par l'atelier musical de Saint-Vit, et d'une **démonstration de zumba**. Mme Hugues-Zilio signale que le flyer distribué n'était pas assez clair et ne permettait pas de savoir quand et où avaient lieu les cours, ni quel était leur tarif.

Les actions sportives ou scientifiques

Un **cycle natation** à la piscine Croppet est prévu pour les CP-CE1 et les CM du 2 décembre au 3 février 2023. Pour répondre à une question envoyée par les représentants de parents d'élèves, le choix de privilégier les CP et CE1 au lieu des CE1 et CE2 habituellement bénéficiaires de ce cycle, vient d'une injonction ministérielle à favoriser l'apprentissage de la natation dès la moyenne section. Les enseignantes de maternelle ne souhaitent pas emmener leurs petits élèves à la piscine Croppet. Il a donc été décidé de privilégier les CP, et tous les CE1 des deux classes accueillant des élèves de cette classe d'âge. Les élèves actuellement en CE2 ont déjà fait de la natation en CP et CE1. Ils n'auront une interruption que d'une année. C'est l'association des Petits Ouistitis qui finance ces séances, le transport étant assuré par la ville de Saint-Vit.

Un **cycle cirque** pour les 2 classes maternelles et les CE1-CE2 en février. Il y aura quatre séances en tout, dont deux à l'école, pour diminuer les frais de transport. L'association des Petits Ouistitis finance les activités à hauteur de 2000 euros. La coopérative scolaire complète le financement, ainsi que les transports en bus à Besançon.

Des **sorties au parc de la grotte** sont prévues pour certaines classe pour travailler sur l'automne.

La **classe de CP-CE1 var travailler sur l'eau** cette année, avec la Ligue de Protection des Oiseaux : en sciences, l'eau dans tous ses états, les mares, les rivières, les sources, d'où vient l'eau du robinet, pourquoi est-ce qu'il pleur, ce qui flotte, ce qui coule ...

La **classe de CM1-CM2 partira si tout va bien en classe découverte à Quiberon** du 2 au 8 avril. Mme Le Gorrec remercie la Mairie de Saint-Vit qui a déjà attribué une subvention de 3000 euros pour ce voyage.

9°) Les évaluations nationales de CP et CE1 : bilans

Des évaluations nationales ont été réalisées en septembre en CP et CE1 sur un protocole fourni par le Ministère. Mme Le Gorrec lit les notes que lui a laissées Mme Grivet sur les résultats de ces évaluations :

Elles sont sans surprise car **elles reflètent bien le niveau déjà observé** parmi les élèves cette année. Dans sa classe, les évaluations montrent un élève à besoin en français et un élève à besoin en maths.

Quatre élèves ont été partiellement absents durant la semaine d'évaluation, ce qui fausse leurs résultats. Il n'a pas été possible de leur faire rattraper le travail.

Un exercice qui posait problème l'année dernière a été modifié cette année.

Certains exercices sont vraiment trop longs (par exemple, dans un exercice, il fallait barrer 40 fois le nombre le plus grand). Certains élèves se lassent ou ne sont pas assez concentrés et ne finissent pas l'exercice alors qu'ils l'ont compris. Cela pénalise leur résultat.

En CE1, les évaluations sont beaucoup plus adaptées car ils en ont l'habitude (ils en ont fait deux l'année précédente).

Dans sa classe, les évaluations montrent deux élèves fragiles en français et un en mathématiques.

Dans la classe de CE1-CE2, les évaluations montrent cinq élèves fragiles ou à besoin sur 7, en mathématiques et/ou français.

10°) La prise en charge des élèves en difficultés : comment, quand et par qui ?

La prise en charge des élèves en difficultés se fait tout d'abord dans chaque classe, par une **différenciation** du travail demandé et des exigences de l'enseignant, par un apport d'outils supplémentaires et parfois une adaptation des supports et des consignes. Les élèves présentant des **difficultés légères et ponctuelles** peuvent bénéficier d'un **PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative**. Ce PPRE est rédigé par les enseignants, et présenté à la famille et à l'élève, dans le but de les impliquer dans les mesures mises en place. Un PPRE n'a pas vocation à durer dans le temps.

Certains élèves présentant des troubles des apprentissages avérés bénéficient d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**). Dans l'école cette année et pour l'instant, aucun élève n'est concerné.

Les **élèves en situation de handicap** bénéficient d'un **PPS = Projet Personnalisé de Scolarisation**. Ce projet liste les aides apportées, que ce soit matérielles ou humaines. Trois élèves de l'école ont un PPS, et une demande est en cours pour pour 3 autres enfants.

L'école peut bénéficier des services d'un Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficultés (**RASED**). Une maîtresse E (apportant du soutien scolaire aux élèves en difficultés scolaires) et une psychologue scolaire, peuvent aider l'équipe éducative à mettre en œuvre des solutions pour aider les élèves en difficulté. Les enseignantes ont signalé leurs élèves présentant des besoins le 11 octobre. Cela concerne essentiellement des élèves de cours élémentaire et moyen, ainsi que quelques élèves de maternelle.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (**APC**) ont démarré dans les classes en septembre ou octobre selon les classes. Les séances doivent permettre de travailler spécifiquement la lecture, et d'en faire un instant de plaisir, mais peuvent également être utilisées pour du soutien scolaire en maîtrise de la langue. Les enseignants s'étonnent qu'il ne soit pas possible de travailler les compétences mathématiques cette année encore. Les séances ont lieu le soir entre 16h30 et 17h30, à raison d'une fois maximum par élève et par semaine.

Les enseignants peuvent également faire appel à l'**infirmière scolaire** du collège pour des dépistages (vue, audition) lorsqu'ils observent des difficultés scolaires inexplicables. L'infirmière est également en mesure de rencontrer les familles pour faire passer des messages de prévention en santé, notamment en ce qui concerne l'hygiène (bucco-dentaire ou générale), ou l'alimentation et les problèmes de surpoids.

Enfin, il est possible de proposer des **stages de réussite** aux élèves en difficulté pendant les vacances scolaires. Ces stages accueillent 8 élèves maximum, et sont conduits par des enseignants volontaires. Mme Hugues-Zilio trouve que les **courriers transmis sont abrupts, et peu explicites**. Mme Le Gorrec explique que ces courriers sont fournis par l'inspection, et normalement, les parents des élèves en difficultés ont déjà été rencontrés à cette période de l'année, et informés des difficultés de leur enfant. Mme Hugues-Zilio s'agace également du fait que **les délais de réponse soient très courts et laissent peu de place pour la réflexion et l'organisation familiale**. De plus, il est dommage que les stages ne puissent pas avoir lieu dans les locaux de l'école, ou à l'école René Roussey où se trouve l'accueil de loisirs des vacances, et la cantine. Mme Hurter indique qu'elle en fera la suggestion à la Mairie et à l'inspection. Mme Le Gorrec explique qu'elle est tributaire de l'envoi des documents par l'inspection, et ne choisit pas les dates. Elle incite les représentants de parents d'élèves à faire remonter leurs suggestions d'amélioration via une fiche du classeur Santé et sécurité au travail. Les représentants de parents demandent s'il ne serait pas possible de faire une information au sujet des stages de réussite dans le petit journal de rentrée. Mme Le Gorrec retient l'idée et y réfléchira en fin d'année scolaire.

11°) Présentation des comptes de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à L'École (OCCE). Depuis la rentrée 2020, les comptes sont saisis directement sur internet, via l'application Retkoop.

Les comptes de la coopérative scolaire ont été vérifiés cette année par M. Régnier et Mme Bounajra, représentants de parents d'élèves élus. Tout était en règle, en dehors de l'absence d'un justificatif. Une copie d'écran d'ordinateur devrait pouvoir compenser cette perte.

Les comptes ont également été validés par l'OCCE. Ils ont été clôtés au 31 août 2022 et la feuille de bilan est présentée aux parents.

Les produits sont légèrement inférieurs aux charges cette année.

Mme Le Gorrec, qui est trésorière de la coopérative scolaire, présente l'utilisation de l'argent de la coopérative pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 3,8 % pour des abonnements de classe (250 €)
- 35,5 % pour les transports (2150 €)
- 11,4 % pour l'achat de livres et matériel pédagogique (722 €)
- 9,9 % pour le financement des spectacles, musées (653 €)
- 2,3 % pour l'achat de matériel de bricolage (150 €)
- 5,2 % pour le financement d'une intervenante (345 €)

Cette année, 82 élèves ont participé à la coopérative scolaire, de nombreuses familles ont donné plus d'argent que le montant indicatif de 15 euros proposé.

12°) Quelques mots de l'association de parents d'élèves « Les Petits Ouistitis »

Mme Robert prend la parole pour informer de la participation et de la prise en charge financière des activités demandées par les enseignantes : cirque, natation, classe découverte. En plus, l'association offrira également un spectacle de Noël aux élèves, et organisera la kermesse de fin d'année.

Pour ces financements, des actions sont organisées toute l'année afin de récolter de l'argent. Cette année, un planning des actions conduites à été transmis aux parents :

- La **vente de fromages** du mois d'octobre a très bien marché : plus de 300 kg de fromage ont été vendus.
- Un **loto** a enfin pu avoir lieu après deux années d'interruption. Malheureusement, il a eu peu de succès, en raison d'une mauvaise publicité et d'un temps ensoleillé. Les parents présents soulignent également que le coût d'entrée était trop élevé pour une famille. Ce loto a ramené autant de bénéfices que la vente de fromages, alors qu'il rapporte habituellement plus d'argent.
- La **vente de chocolats** va se faire au mois de novembre, pour une distribution en décembre.
- Une **deuxième vente de fromages** aura lieu en février,
- et un **deuxième loto** en avril.
- En plus de ces actions, la **collecte de papiers et de dosettes de café Dulce Gusto** permet quelques entrées d'argent. Suite l'article paru dans l'Est Républicain, mettant en avant la collecte de papier devant chez M. Régnier, une entreprise a fait don de 40 années d'archives de papier ramette, ce qui représente une belle quantité de papier. Cet élan de solidarité est à souligner.

Il est à noter que l'association a recruté de nombreux nouveaux parents d'élèves à la rentrée, suite à la réunion de rentrée. Il a fallu expliquer que les petits Ouistitis financent des projets à l'initiative des enseignantes : ça n'est pas l'association qui les choisit. La Mairie comme l'association soutiennent financièrement les actions envisagées par l'équipe enseignante qui est dynamique. Les représentants de parents d'élèves remercient les enseignantes pour ce dynamisme et les projets menés pour les élèves de l'école.

13°) Questions diverses

Le problème récurrent de l'**utilisation du parking de l'école** est abordé.

Avec l'augmentation des effectifs de l'école, et le fait que les parents viennent peu à pied, le parking est **sous-dimensionné**. Cela complique fortement la circulation, surtout le soir après l'école. Aucune solution ne peut être apportée par la Mairie sur ce point.

Il y a également un **problème avec l'utilisation du parking réservé au personnel de l'école**. Il est souvent utilisé par des familles. Cela pose deux problèmes : il n'y a plus de places libres pour les agents territoriaux qui viennent travailler à l'école à 16h30, et les élèves, qui savent qu'il n'y a d'habitude pas de voiture qui roule le soir sur ce parking, peuvent être surpris par des parents qui reculent sans faire trop attention à eux. Mme Le Gorrec a fait appel à la police municipale pour réguler ces stationnements interdits, et faire des rappels aux parents concernés.

Il est a nouveau demandé à la Mairie de changer les panneaux sous les sens interdits. D'autres moyens de fermer l'accès à ce parking sont envisagés mais aucun ne semble possible dans l'immédiat.

Fin de séance à 20h40

Compte rendu rédigé par Mme Le Gorrec